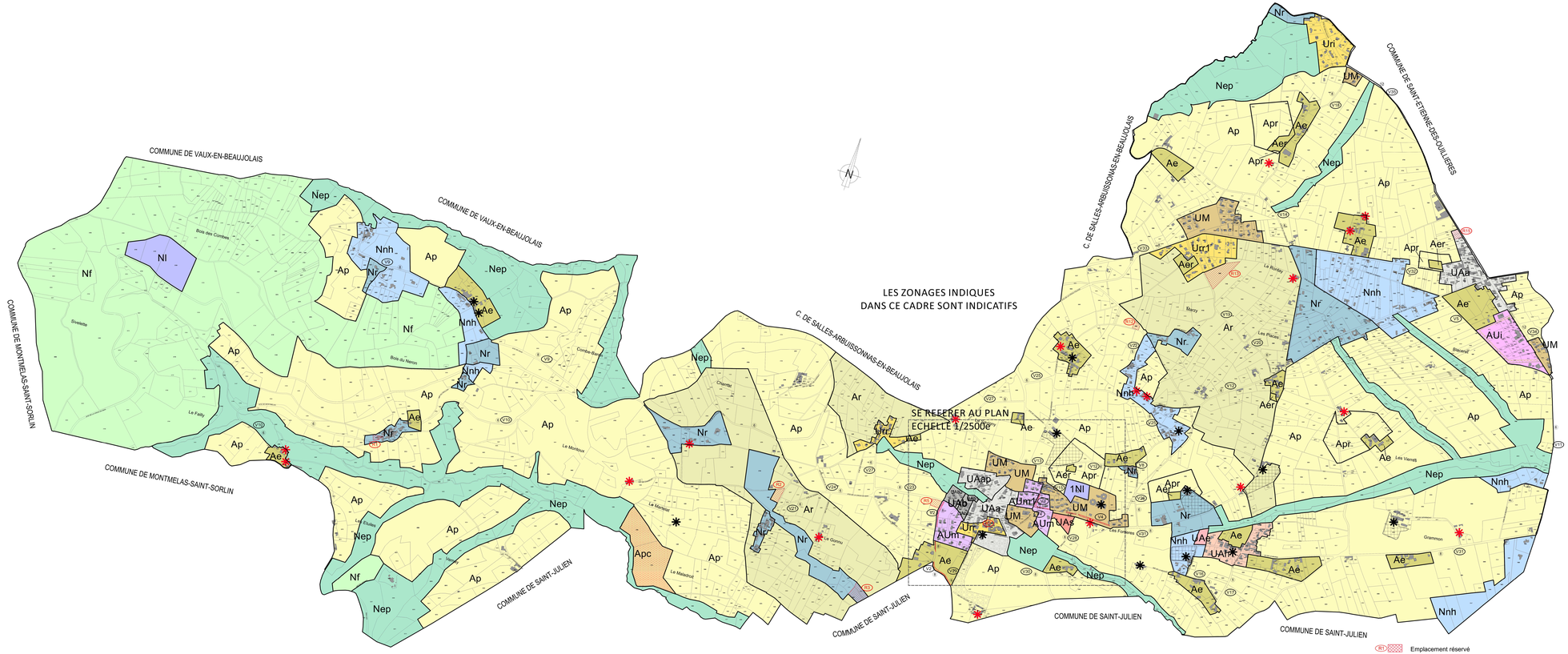

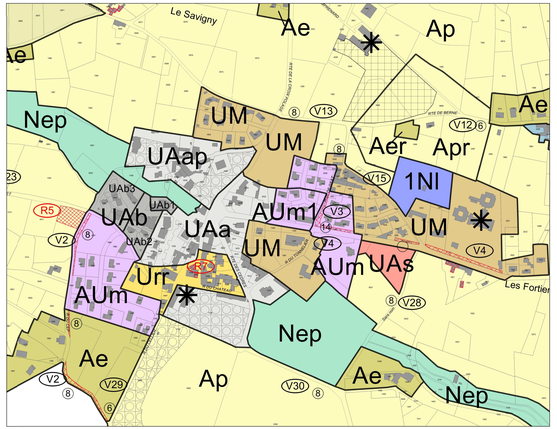

Echelle : 1/2500ème

LEGENDE

LES ZONES URBAINES (U)

zone UA
- secteur UAa — Secteur central multifonctionnel correspondant au centre ancien de la commune UAap: Sous secteur classé
- secteur UAb — Secteur central correspondant à l'extension du centre ancien
- secteur UAh — Secteur correspondant au tissu de type hameau traditionnel
- secteur UAe — Secteur d'équipements collectifs
- secteur UAs — Secteur dédié à une opération de logements à vocation sociale

zone UM — Zone urbaine de moyenne densité multifonctionnelle

zone Ur — Zone urbaine soumise à des risques : Urr: risques ruissellement; Uri: risques d'inondation

LES ZONES A URBANISER (AU)

zone AUi — Zone à urbaniser destinée à la création d'un parc d'activités économiques à dominante artisanale

zone AUm — Zone à urbaniser sous la forme de quartiers nouveaux

LES ZONES AGRICOLES (A)

zone A
- secteur Ae — Zone agricole ordinaire
- secteur Aer — Zone agricole ordinaire soumise à des risques de ruissellement
- secteur Ap — Secteur agricole protégé où les nouvelles constructions sont interdites
- secteur Apr — Secteur agricole protégé soumis à des risques de ruissellement où les nouvelles constructions sont interdites
- secteur Apc — Secteur de la carrière

zone Ar — Zone agricole soumise à des risques de ruissellement

LES ZONES NATURELLES (N)

zone N
- secteur Nf — Secteur forestier à protéger
- secteur Nep — Secteur correspondant aux espaces riculaires à protéger
- secteur Nl — Secteur où certaines activités de loisirs sont admises Ce secteur comprend un sous secteur 1Nl où les équipements collectifs sont admis sous conditions
- secteur Nnh — Secteur à caractère d'espace naturel et patrimonial

zone Nr — Zone naturelle soumise à des risques de ruissellement

Limite de zone ou secteur

- R1 — Emplacement réservé
- V1 — Emplacement réservé pour voie à élargir
- 6 — Largeur de l'emprise des emplacements réservés pour voie à élargir
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Ensemble arboré
- Protection du bâti patrimonial
- Bâtiment agricole patrimonial pour lequel le changement de destination peut être demandé — se référer au rapport de présentation pour les constructions concernées
- Plantation à réaliser

Plan Local d'Urbanisme
applicable au territoire de
BLACÉ

Modification n° 5

03. Document graphique du Règlement

Echelles : 1/2500ème et 1/5000ème

en vue de remplacer le Document opposable

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
en date du 29 mars 2018.

Le Président,
Gérard FAURITE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

BEAUJOLAIS VILLAGES
agglo